

# SOCIÉTÉ DES HISPANISTES FRANÇAIS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Karim BENMILOUD**  
*Vice-président*

Montpellier, le 26 octobre 2015

Chères collègues, chers collègues,

Cette lettre a pour objet l'ouverture du **11<sup>ème</sup> Concours des Bourses SHF (session 2016)**. Au nom du Président Erich Fisbach, je vous demande de bien considérer l'offre qui est faite et de tenir informés les meilleurs de vos doctorant-e-s.

La finalité et l'organisation du Concours, que je déclare ouvert par cette lettre, sont les suivantes :

- **Les bourses de la SHF, exclusivement destinées à des doctorant-e-s**, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger pour recherche.
- La SHF offrira **5 bourses en 2016**, pour des séjours en péninsule ibérique (800 € chacune) ou pour des séjours en Amérique Latine ou autres territoires non européens (1.200 € chacune). La répartition entre les différentes aires sera dictée par la qualité respective des dossiers.
- Le jury ou « comité des sages » agit en toute indépendance du Bureau et du Comité de la SHF. Il est composé de 10 membres représentant les spécialités suivantes : Moyen Âge, Siècle d'Or, XVIII<sup>e</sup> s., XIX<sup>e</sup> s., XX<sup>e</sup> s./XXI<sup>e</sup> s., Amérique coloniale, Amérique contemporaine, linguistique, catalan, portugais/espace lusophone, iconographie.
- Le classement des candidats est global : il se fait exclusivement au mérite et ne tient pas compte des spécialités.
- L'attribution des bourses est conditionnée par la qualité des dossiers : si celle-ci est jugée insuffisante, il est tout à fait envisageable de ne pas attribuer l'ensemble des bourses mises au concours.
- Une liste supplémentaire sera présentée par le jury, à laquelle la SHF aura recours en cas de désistement d'un lauréat (obtention par ex. du statut de membre de la *Casa de Velázquez*) de la liste principale.
- 75% de la bourse seront versés au moment du départ, puis le reliquat après remise du rapport de mission.
- La bourse doit être utilisée **impérativement dans le courant de l'année civile 2016**.
- Il est expressément demandé aux directeurs de recherches de ne présenter qu'un-e seul-e candidat-e. **Le directeur/la directrice doit être impérativement membre de la SHF, et être adhérent depuis au moins 3 ans (ou régulariser sa situation en s'acquittant de 3 cotisations)**, puisque ce sont les cotisations régulières de ses membres qui permettent le financement des bourses.
- Le/la candidat-e doit lui-même être adhérent-e de la SHF.
- Le dossier de candidature doit être constitué **en double exemplaire** et comporter :

- \* l'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du directeur de recherches ;
- \* le CV du candidat (données personnelles, cursus universitaire, concours...) ;
- \* l'attestation d'inscription en thèse ;
- \* l'avis circonstancié du directeur de recherches qui mette l'accent sur l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise ;
- \* le programme détaillé et dûment justifié des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement de la thèse ainsi que – les membres du comité chargé de la sélection des dossiers insistent sur ce dernier point – de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 2 et 3 pages) ;
- \* un état prévisionnel, aussi précis que possible, des dépenses ;
- \* l'engagement écrit de fournir un rapport circonstancié (entre 2 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire de la thèse au Vice-président de la SHF chargé des bourses.

Voici le calendrier des opérations et quelques modalités pratiques :

- Le concours est ouvert ce jour par diffusion au moyen de la « poplist ». Je demande aux correspondant-e-s SHF de relayer l'information en affichant cette lettre dans les départements ou dans les UFR et en la transmettant aux directeurs de centres de recherches ; l'avis de concours est également consultable sur le site de la SHF ([www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)).

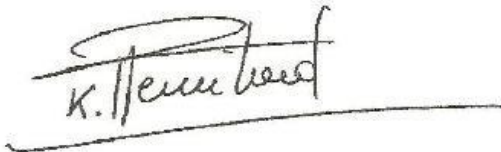
- Les dossiers de candidature doivent être adressés, **avant le 18 janvier 2016** à :  
Karim BENMILOUD (636 avenue du Père Soulas – 34 090 MONTPELLIER).

- Le comité de la SHF, dans sa réunion du 30 janvier 2016, classera ces dossiers par spécialité et arrêtera la liste définitive des candidats.

- Le « comité des sages » se réunira au printemps 2016, à sa convenance, et établira le classement des lauréats, qui sera aussitôt transmis au Président de la SHF pour affichage sur le site internet de la SHF, et sera communiqué par courrier électronique aux lauréat-e-s.

- Les résultats seront également proclamés lors de l'Assemblée Générale de la SHF qui se tiendra le 11 juin 2016 à Paris-Ouest-Nanterre-La Défense.

Je réitère mon invitation à bien informer les doctorant-e-s de l'existence de ces bourses. Comptant sur vous, je vous prie de recevoir, chères et chers collègues, mes très amicales salutations.



Karim BENMILOUD

PS : Nous joignons à l'appel de bourses 2016 un extrait du compte-rendu de la dernière réunion du Comité des Sages, avec une série de remarques et de conseils destinés aux candidats et à leurs directeurs :

Compte-rendu de la réunion du Comité des Sages (9 avril 2015)

Le Comité des Sages a tenu sa réunion annuelle le 9 avril à 14 heures au Colegio de España. En dépit des deux appels qui avaient été lancés aux directeurs de recherche par le Vice-Président Karim Benmiloud, le Comité a constaté une nouvelle baisse du nombre des candidats qui a atteint cette année son niveau le plus bas : 14 candidatures contre 20 en 2014, 21 en 2013 et 28 en 2012. Dans ces conditions, il n'apparaît plus possible de maintenir le nombre de dix bourses annuelles et il appartiendra à l'Assemblée générale de Bordeaux, en juin prochain, de décider, sur proposition du Bureau, des nouvelles modalités d'attribution. [...]

Le Comité tient à faire part d'un certain nombre d'observations à l'intention des candidats et de leurs directeurs de recherche :

- dans plusieurs dossiers le projet de thèse, d'une à deux pages, est trop imprécis et insuffisamment argumenté. Le Comité rappelle qu'il attend des candidats qu'ils présentent un état de la question justifiant la recherche nouvelle entreprise et recensant les sources et documents qu'ils envisagent de consulter lors d'un séjour à l'étranger, une délimitation du corpus et une définition précise de la méthodologie adoptée, un point sur l'avancement du travail et sur les résultats déjà obtenus replacés dans un projet global de recherche, éventuellement une ébauche de plan de la thèse, même provisoire. Les candidats non retenus peuvent demander au Vice-Président en charge du dossier des bourses communication du rapport établi par le Comité des Sages.

- deux dossiers présentés par des candidats inscrits en 5<sup>e</sup> année de thèse n'ont pas été retenus parce que ces demandes ont été jugées trop tardives. Les bourses sont accordées pour financer des séjours destinés à rechercher sur le terrain des documents originaux n'existant pas en France. En bonne logique scientifique cette recherche doit avoir lieu en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> année de thèse, en tout cas avant la 5<sup>e</sup> année qui doit être, en partie au moins, réservée à la rédaction, sauf cas exceptionnels.

- plusieurs dossiers ont été présentés par des candidats inscrits en 1<sup>e</sup> année de doctorat, ce qui paraît prématuré de façon générale, sauf quand les doctorants témoignent déjà dans un projet bien argumenté d'une bonne maîtrise de leur sujet, s'appuyant le plus souvent sur un travail déjà réalisé en master. Il peut alors paraître opportun de leur accorder une bourse quand celle-ci s'inscrit dans la perspective chronologique de leur démarche.

[...]

Jacques Soubeyroux  
Président du Comité des Sages